

LA CCPMF FACE À UN NOUVEAU DÉNI DE DÉMOCRATIE

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) prend note du rejet de l'amendement visant à préserver l'intégrité de son périmètre actuel, lors de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI) qui s'est tenue le 12 février 2015 en Préfecture de Région.

Après la présentation par le Préfet de Région, le 28 août dernier, du projet de démantèlement de la CCPMF, qui a eu lieu en l'absence d'obligation juridique et sans consultation ni concertation des acteurs concernés, la communauté de communes fait face aujourd'hui à un nouveau déni de démocratie.

Un amendement rejeté alors que plus des 2/3 des membres de la CRCI l'ont approuvé !

Jugeant inacceptable le projet préfectoral proposant le rattachement de 17 de ses communes vers une communauté d'agglomération géante pilotée depuis le Val d'Oise, la CCPMF a déposé un amendement face à un projet qui engageait pour les années à venir la qualité et la proximité des services publics fournis aux habitants.

Or, alors que 63 membres sur 76, soit bien plus des 2/3 de l'assemblée, ont voté en faveur de cet amendement, il aura seulement fallu 11 voix contre sur 17 au niveau du Val d'Oise pour le rejeter. La loi prévoit, en effet, qu'un amendement ne peut être adopté que s'il recueille les 2/3 des voix de la CRCI *et* 2/3 des voix des représentants de chaque département concerné.

Notons que toutes sensibilités confondues, la Seine-et-Marne a été unanime pour soutenir cet amendement et à s'opposer au démantèlement de la CCPMF.

Aussi, si l'on considère que la grande majorité des membres de cette assemblée, quelle que soit leur appartenance politique, s'est prononcée en faveur de cet amendement, on peut se demander si ce n'est pas au mépris de l'intérêt des populations mais au profit de calculs politiques que les membres du Val d'Oise se sont positionnés.

La CCPMF n'exclut pas de déposer un recours pour défendre l'intérêt de sa population

Dans l'optique de la prochaine réunion de coopération intercommunale qui se tiendra en mai, la CCPMF n'exclut pas de déposer un recours pour faire entendre la voix de ses habitants, qui se sont, notamment, exprimés à travers une pétition contre le démantèlement (6000 signatures à ce jour).

Ainsi, tous les élus de la CCPMF restent mobilisés pour un projet de territoire préservant son périmètre pour assurer la continuité et la meilleure qualité de service aux habitants.